

Date de la séance

Le 21 septembre 2022

Date de convocation

Le 15 septembre 2022

Date de publication

Le 15 septembre 2022

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 25

Procurations 7

Excusé 0

Absents 2

N° 2022-09-56

OBJET :

**ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

Transmis à la Sous-
Préfecture

Le 27/09/22

Date de publication

Le 27/09/22

Certifié exécutoire

Le Président

Patrick LOISEL

L'an deux mille vingt-deux

Le mercredi 21 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Joe Dassin de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Présents :

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Caroline QUINET, Hajer RIVIERE

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Christelle BARDEILLE, Jean-Philippe ANTOINE

Procurations :

- Olivier RAVENEL à Eric MARTIN
- Jérôme COTIGNY à Myriam BRENAC
- Jean-Christophe SEGUIER à Hervé CAMARD
- William FALCHETTO à Sidonie KARM
- Gilles STUDNIA à Gérard PARFAIT
- Christine CAILLAT à Christelle BARDEILLE
- Axel FAIVRE à Dominique GERBERT

Absents : Damien GUIBOUT, Frédéric MUSILLAMI,

Secrétaire de séance : Katrin VARILLON

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la demande de subvention consécutive à la préparation du Tour à Vélo de Gally-Mauldre 2022 émanant de l'association Les Cyclotouristes de la Mauldre,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur du budget,

CONSIDERANT l'avis favorable unanime émis par la Commission Affaires Générales et Financières, Relations institutionnelles extérieures et politique GEMAPI réunie le 14 septembre 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'allouer pour l'année 2022 une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Les Cyclotouristes de la Mauldre,

DIT que les crédits correspondants sont imputés au budget primitif 2022 de la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

Pour copie conforme,

Le Président
Patrick LOISEL

